

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 51.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 19 DECEMBRE 1878

## AVIS IMPORTANTS

*L'Opinion Publique* est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## SOMMAIRE

La protection, par L.-O. David.—Les lieutenant-gouverneurs, par A. Gélinas.—L'étiquette de la Cour, par A. Gélinas.—La princesse Louise.—L'hon. Pierre A. Landry, par Dref.—Féu le Dr Meilleur.—Léon XIII.—Bibliographie.—Revue de la semaine, par A. G.—Nos gravures : L'arche des officiers du service civil. Son Eminence le cardinal Cullen.—Exécution de Costafrolaz.—Histoire de l'île-aux-Coudres, par M. l'abbé Mailloux (suite).—Les femmes.—Poésie : Fleurs d'hiver, par Nérée Beauchemin.—La Bande Rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Choses et autres.—Un poète canadien apprécié en France.—Prix du marché de détail de Montréal.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : S.E. le cardinal Cullen ; L'hon. Pierre A. Landry ; La réception vice-royale à Halifax ; Débarquement du marquis de Lorne et de la princesse Louise ; Son Excellence et la princesse Louise dans la chaloupe du *Black Prince*; Rideau-Hall, résidence du gouverneur-général ; Arc de triomphe à l'entrée de l'hôtel du gouvernement à Ottawa ; Illumination des bâtisses du Parlement ; L'arche de triomphe du service civil, à Ottawa.

## LA PROTECTION

Durant les dernières sessions, MM. Masson, Mousseau et Caron ont plus d'une fois cité nos écrits sur cette question et prétendu que nous avions grandement contribué à créer le mouvement qui s'est fait, depuis quelques années, dans la province de Québec, en faveur de la protection. Les lecteurs de *L'Opinion Publique* se souviennent qu'en effet, nous ne perdions jamais une occasion de plaider la cause de l'industrie et de la protection. Plus tard, nous avons continué cette croisade dans le *Bien Public*, et aux dernières élections nous nous engageâmes formellement à voter contre le gouvernement Mackenzie s'il persistait à refuser de remanier le tarif et à aider autant que possible tout gouvernement qui donnerait la protection.

Nous tenons à prouver aux lecteurs de *L'Opinion Publique* que nous n'avons pas varié sur cette question. Comme plusieurs autres, nous avons pu trop espérer que le gouvernement libéral, qui avait fait un pas en avant dans la bonne voie, continuerait, mais nous croyions avoir raison de croire que le parti conservateur ne ferait pas mieux.

Ne pouvant plus compter aujourd'hui sur le parti libéral pour obtenir cette protection, et le parti conservateur paraissant

décidé à la donner, nous sommes d'opinion qu'il faut l'aider au lieu de l'embarasser dans la tâche qu'il entreprend.

Que la protection et la crise n'aient été que des moyens dont certains chefs conservateurs se sont servis pour arriver, comme l'affirment leurs adversaires, cela est assez indifférent, pourvu que le pays obtienne ce qu'il désire.

Quoique la crise nous ait raffermi dans l'opinion que la réciprocité ou le libre-échange avec les États-Unis vaudrait mieux pour nous que la protection, nous sommes toujours convaincu que, n'ayant pas l'un, il faut avoir l'autre, et que le meilleur moyen d'avoir le libre-échange est de commencer par avoir la protection. Nous croyons, comme il y a six ou sept ans, que la protection dirigera les capitaux de notre pays et de l'étranger vers l'exploitation de nos ressources industrielles, créera des industries qui n'existent pas encore et activera le développement de celles que nous possédons.

Sans doute, plus on produira, plus on élèvera des manufactures, plus on s'apercevra que le marché nous manque, et il viendra un moment où, en face de nos manufactures encombrées de produits, on demandera à grands cris des débouchés pour notre commerce et notre industrie paralysés.

Mais commençons par produire en grande partie ce que nous achetons à l'étranger, et lorsque notre consommation ne suffira plus à notre production, nous trouverons bien le marché qu'il nous faut.

D'ailleurs, tout dépendra de la manière dont on remaniera le tarif. Evidemment, si on va d'un seul bond élever le tarif de 17½ à 30 et 40 pour cent sur tous les objets indistinctement, ainsi que le veulent des partisans dangereux du gouvernement, ou augmentera trop subitement le prix des marchandises, on bouleversera le revenu public et on créera une courte période de prospérité factice qui sera suivie presque aussitôt d'une crise terrible.

Mais si l'on se borne sagement à prendre les moyens de créer dans le pays des industries qui n'y existent pas encore, et à fortifier celles auxquelles la concurrence étrangère est faite, le développement des manufactures se fera d'une manière régulière et proportionnée aux besoins et à la consommation du pays, et on évitera peut-être ainsi la crise financière et politique qu'on redoute.

Ceux qui croient que le gouvernement pouvait, en arrivant au pouvoir, ramener comme par enchantement la prospérité, seront désappointés, mais ils devaient savoir que les crises financières sont des maladies ou des fléaux qui arrêtent quand ils ont fait leur temps. A l'exception de quelques industries, celle du sucre par exemple, qu'on peut ressusciter ou raviver immédiatement, le reste ne pourra se faire que graduellement.

Que le gouvernement prenne donc les moyens de développer notre production industrielle proportionnellement à notre pouvoir de consommation, et il aura fait une bonne œuvre.

Mais ce n'est pas tout.

Comme nous l'avons dit, plus notre production industrielle augmentera, plus le besoin de consommation se fera sentir, et plus on devra chercher les moyens de développer notre marché intérieur au moyen de la colonisation, et notre marché exté-

rieur en étendant nos relations commerciales avec les autres pays. Un jour viendra où il nous faudra à tout prix le marché américain, mais on peut réussir à le remplacer en partie en faisant disparaître les entraves qui s'opposent à nos relations commerciales avec les autres pays.

Tous les Canadiens qui ont visité l'Exposition de Paris ont été douloureusement frappés de la position humiliante et désavantageuse que nous occupons vis-à-vis des autres nations. "A quoi sert, disaient-ils tous les jours, de nous donner tant de peine pour exposer des produits qu'on ne peut exporter?"

En effet, exclus des traités de commerce passés entre l'Angleterre et les autres pays, nos produits sont sujets à des droits d'entrée qui équivalent à une prohibition absolue. MM. Rivard et Drolet rapportent des faits tels qu'on ne peut s'empêcher de se demander comment il se fait qu'un aussi triste état de choses ait pu durer si longtemps. Cette question de nos relations commerciales doit marcher de front avec celle de la protection, et tout ce qui sera fait pour les résoudre toutes deux d'une manière avantageuse au pays, devra mériter les sympathies du public.

Qu'on joigne à cela l'encouragement de la colonisation, du défrichement de nos terres incultes par les Canadiens autant que possible, et on aura un programme vraiment national.

L.-O. DAVID.

N. B.—Depuis que ce qui précède est écrit, M. Rivard a commencé à discuter avec habileté, dans le *Herald*, la question de nos relations commerciales avec la France, surtout relativement à nos navires.

## LES LIEUTENANT-GOUVERNEURS

Un correspondant de la *Gazette* de Montréal revient, dans un des derniers numéros de ce journal, sur la question, agitée antérieurement, du titre que doivent porter les lieutenant-gouverneurs des provinces canadiennes. Ce retour intempestif sur un sujet assez délicat est fait à l'occasion des rumeurs qui courent en ce moment à propos de la destitution possible de M. Letellier de St-Just. Le correspondant de la *Gazette* reproche à M. Letellier de continuer à se laisser donner la qualification d'Excellence, lorsque, dit-il, le gouvernement impérial a décidé que les lieutenant-gouverneurs n'avaient pas droit à ce titre.

Nous ne voulons pas recommencer un débat oiseux. Nous ne savons pas au juste ce qui en est de cette décision qu'aurait rendue le gouvernement de Sa Majesté. Dès l'établissement de la Confédération, les lieutenant-gouverneurs prirent et reçurent le titre d'Excellence, suivant un usage qui paraissait alors bien établi. Ce titre ne leur fut pas contesté avant l'arrivée de lord Dufferin. Celui-ci, qui n'était pas absolument sans défaut, quoiqu'on en dise, se trouva, paraît-il, offusqué de ce qu'il appelait la prétention des lieutenant-gouverneurs, qui, d'après lui, devaient avoir un titre inférieur au sien. Offusqué et jaloux ou non, il aurait pu se taire et garder son dépit pour lui seul. Au contraire, il fit appel en Angleterre et se donna beaucoup de trouble pour obtenir un ordre du ministre des colonies, signifiant aux lieutenant-gouverneurs de renoncer au titre

d'Excellence, et de se contenter de celui d'Honneur, que les derniers membres de la magistrature ont droit d'avoir, et qui est inférieur à celui de *Seigneurie* (lordship) porté par les évêques et les lords.

Le gouvernement impérial a-t-il donné un ordre ou fait simplement une intimation, sur cette requête, quelque peu mesquine, de lord Dufferin? En tous cas, ceux de nos lieutenant-gouverneurs, qui l'ont voulu ont continué de se faire appeler Excellence, et nous croyons qu'ils ont bien fait, en dépit des gens qui travaillent à diminuer par tous les moyens le prestige de nos institutions provinciales et à affaiblir, par conséquent, le principe de notre autonomie.

Ils doivent avoir autant de droits à cette qualification que les gouverneurs des petites colonies anglaises des trois continents d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, sans compter ceux d'Australie et d'Océanie, lesquels portent tous ce titre, qui ne leur est pas contesté. Le gouverneur de Terre-Neuve, par exemple, serait, en vertu de cette décision, placé au-dessus des gouverneurs de Québec et d'Ontario.

Le marquis de Lorne n'a probablement pas les instincts jaloux et ombrageux de son prédécesseur, et on peut croire qu'il n'engendrera pas les mêmes chicanes à ce sujet. Il n'est pas Altessse Royale comme son épouse, et il doit se contenter présentement du titre d'Excellence, qu'il partage en commun avec les lieutenant-gouverneurs; mais, à la mort de son père, le duc d'Argyll, il sera duc et aura droit à la qualification ducale : *His Grace*, particulière, en Angleterre, aux seuls archevêques et ducs, et que nos journaux français ont l'habitude de traduire fort incorrectement par le mot non-français de *Sa Grace*, pour l'appliquer à nos archevêques.

A. GÉLINAS.

## L'ÉTIQUETTE DE LA COUR

Le passage du marquis de Lorne et de la princesse Louise à Montréal a été marqué par un incident qui a soulevé une véritable tempête dans notre monde social, et pris les proportions d'une question d'Etat... dans les salons. Les grands journaux politiques mêmes, tels que le *Mail* de Toronto, s'en sont occupés, et notre collaborateur, M. Desrosiers, y a fait allusion dans sa dernière chronique. Nous voulons parler de l'annonce publiée par le colonel Littleton, secrétaire du gouverneur-général, à la veille du bal du *Windsor* et du *lever*, relativement aux toilettes des dames. Dans cette annonce, qui portait une apparence assez étrange, le secrétaire de Son Excellence signifiait aux dames montréalaises qu'elles ne pourraient pas être admises, soit au bal, soit au lever, à moins d'être décolletées. Il ajoutait, de plus, que celles qui ne seraient pas décolletées devraient, pour parvenir jusqu'à leurs Excellences, produire, en entrant, un certificat de médecin, à l'effet de prouver que, si elles n'avaient pas la tenue exigée, c'était pour cause de santé. Cette annonce a été considérée comme extraordinaire par quelques personnes, et déclarée ridicule par beaucoup d'autres.

Le décolletage fait peut-être partie de l'étiquette ordinaire des cours européennes, mais nous doutons qu'il soit affiché comme règle absolue dans les journaux, qu'il soit